

Le secteur associatif de la Métropole de Lyon



Octobre 2022

- Environ 1 500 associations nouvelles voient le jour, chaque année, sur la Métropole.
- Entre 30 000 et 32 000 associations y sont aujourd'hui en activité, animées par près de 300.000 bénévoles.
- Parmi ces associations, près de 3 700 emploient des salariés, en 2021. Ces associations ont distribué 1,3 milliard d'euros de salaires, au cours de cette même année.
- Plus de 51 500 personnes travaillent dans les associations de la Métropole. Elles représentent 8,6% des salariés du secteur privé.
- Sur l'ensemble de la période étudiée 2012-2021, l'emploi associatif a progressé de 7,4% sur la Métropole (1,7% au plan national).

Aziz BEN AYED - Cécile BAZIN - Jacques FAURITTE - Jacques MALET

SOMMAIRE

EN GUISE D'INTRODUCTION	3
1 – LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS	4
1.1 – DENSITÉ DE CRÉATIONS	4
1.2 – LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS SELON LES PRINCIPAUX OBJETS.....	5
2 – ESTIMATION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS ACTIVES SUR LA MÉTROPOLE	9
3 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE BÉNÉVOLES SUR LA MÉTROPOLE	12
4 – L'EMPLOI ASSOCIATIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON.....	13
4.1 - LE POIDS DE L'EMPLOI ASSOCIATIF SUR LA MÉTROPOLE DE LYON.....	13
4.2 – LA TAILLE DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS.....	14
4.3 – LES SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 2021	14
4.4 – ÉVOLUTIONS DEPUIS 2012.....	16
ANNEXES.....	18

EN GUISE D'INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon exerce les missions de l'ex Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône. Dans ce nouveau contexte, unique en France, elle apporte son soutien au monde associatif et favorise l'action et le développement des associations sur son territoire.

Pour assurer sa mission d'aide et de conseil aux associations et développer plusieurs services à leur intention, elle a souhaité disposer, dès 2015, d'un état des lieux chiffré, permettant de qualifier le tissu associatif présent sur son territoire.

Ces éléments chiffrés sont, depuis, actualisés régulièrement, afin de suivre les évolutions et les données les plus récentes pour valoriser, auprès des décideurs et du grand public, la densité et la richesse du tissu associatif de la Métropole.

Ce panorama 2022 fait donc suite aux trois précédentes éditions 2015, 2017 et 2020. Il s'appuie sur les données issues du Répertoire National des Associations et de l'URSSAF, selon des méthodologies identiques à celles utilisées par R&S pour ses travaux à l'échelle des départements et des régions, ainsi que pour son étude nationale annuelle *La France associative en mouvement* (20^{ème} édition - octobre 2022). Cette unicité de méthode permet de situer le tissu associatif de la Métropole de Lyon au regard des repères nationaux.

Le lecteur intéressé pourra télécharger ces travaux sur www.recherches-solidarites.org

RECHERCHES & SOLIDARITÉS, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association à but non lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes périodiques pour produire des publications nationales, régionales et départementales, qu'elle met en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec de nombreux partenaires (services centraux et déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, fédérations et associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat et la vie associative.

1 – LES CRÉATIONS D’ASSOCIATIONS

Précisions méthodologiques :

Les associations relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 sont déclarées au greffe des associations, en préfecture ou à la direction départementale de la cohésion sociale sur le ressort desquelles est implanté le siège social. Après vérification par ces services, elles font l’objet d’une inscription au Répertoire National des Associations (RNA).

Conformément aux dispositions de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les données du RNA sont mises à disposition par le ministère de l’Intérieur et font partie des données accessibles en consultation et téléchargeables en open data. Elles sont actualisées chaque mois, ce qui permet d’observer les créations d’associations sur une période différente de l’année civile, correspondant mieux au rythme de la vie associative. Ainsi, la période prise en compte va du 1^{er} juillet au 30 juin de l’année suivante. Elle commence avec un trimestre marqué par une faible intensité de créations (juillet, août et septembre) et se poursuit par trois trimestres riches en nouvelles associations.

1.1 – Densité de créations

Le tableau suivant présente le nombre moyen annuel des créations sur les deux dernières années, rapporté au nombre d’habitants, pour pouvoir apprécier ce que l’on nomme la *densité de créations d’associations*, à l’échelle des différents territoires.

Tableau 1 : Créations d’associations en moyenne annuelle au cours des deux dernières années 2020-2022

	Nombre moyen de créations par année	Densité de créations (nombre d’associations créées pour 10 000 habitants en un an)
Métropole de Lyon	1 490	11,0
Ville de Lyon	750	15,9
Hors Ville de Lyon	740	8,4
Moyenne nationale	65 880	9,7

Sources : Répertoire National des Associations. INSEE population officielle en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Traitement R&S. [Lecture](#) : Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022, 1 490 associations ont été créées en moyenne annuelle sur la Métropole de Lyon, soit 11 associations pour 10 000 habitants.

Au regard du nombre d’habitants, il se crée plus d’associations sur le territoire de la Métropole qu’en moyenne nationale : 11 pour 10 000 habitants pour 9,7. La différence est toutefois très importante entre la ville de Lyon (15,9) et l’ensemble des communes périphériques (8,4).

La dynamique de créations est nettement plus élevée à Lyon sous l’influence d’un effet de centralité (présence d’associations départementales ou régionales, voire nationales, concentration des services publics et des activités économiques...) et des modes de vie urbains (plus grande mobilité des habitants, nouveaux arrivants, activités culturelles plus intenses...).

Cette densité nettement supérieure est spécifique à Lyon. En dehors de la ville centre, elle est variable d'une commune à l'autre, y compris pour celles qui sont limitrophes, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 2 : Densité de créations d'associations dans 12 communes les plus proches de Lyon

Communes	Densité de créations (en moyenne annuelle pour 10 000 habitants)	Communes	Densité de créations (en moyenne annuelle pour 10 000 habitants)
Bron	8,7	Sainte Foy-lès-Lyon	7,8
Caluire-et-Cuire	10,7	Saint-Fons	5,3
Écully	10,9	Tassin-la-Demi-Lune	5,3
La Mulatière	7,8	Vaulx-en-Velin	9,3
Oullins	8,1	Vénissieux	5,8
Rillieux-la-Pape	7,1	Villeurbanne	12,5

Sources : Répertoire National des Associations et INSEE population officielle en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Traitement R&S. Lecture : En moyenne annuelle, il s'est créé 8,7 associations pour 10 000 habitants à Bron, entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022.

En prenant ces douze communes qui entourent Lyon, la densité varie de 5,3 associations nouvelles pour 10 000 habitants à Saint-Fons et Tassin-la-Demi-Lune, en moyenne annuelle, à 12,5 à Villeurbanne. La différence avec la densité observée pour la seule ville de Lyon (15,9) demeure importante.

Mais attention, ce ratio doit être lu sans jugement de valeur et sans confondre « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». Un nombre élevé de créations reflète parfois, notamment en ville, un turn-over plus important et une tentation plus grande des habitants de créer de nouvelles associations, fussent-elle particulièrement éphémères, voire en concurrence ou en doublon avec d'autres.

1.2 – Les créations d'associations selon les principaux objets

Précisions méthodologiques :

Les associations nouvelles font l'objet d'une inscription au répertoire national des associations (RNA) et d'une déclaration au Journal officiel. Elles sont répertoriées, à la lecture de leur objet principal et, quand elles en ont un, de leur objet secondaire, sous 29 thèmes différents, selon une nomenclature entrée en vigueur en 2007.

Les nouvelles associations qui ont vu le jour ces deux dernières années, sur le territoire des 59 communes, sont classées, dans le tableau suivant, selon leur objet principal, déclaré lors du dépôt des statuts. Cette répartition à l'échelle de la Métropole est rapprochée de celle concernant Lyon pour mettre en évidence l'influence de la ville centre, ainsi que des repères nationaux pour marquer les spécificités de l'agglomération.

Tableau 3 : Répartition des associations créées au cours des deux dernières années.

	Métropole	Lyon	France
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	26,4%	32,5%	21,7%
Sports, activités de plein air	9,9%	6,5%	15,3%
Chasse, pêche	0,1%	0,1%	1,0%

	Métropole	Lyon	France
Clubs de loisirs, relations	4,4%	3,9%	8,1%
Action socio-culturelle	0,5%	0,5%	3,2%
Interventions sociales	0,8%	0,7%	2,3%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	2,0%	1,6%	5,2%
Services familiaux, services aux personnes âgées	0,5%	0,5%	1,3%
Santé	5,2%	4,9%	4,5%
Services et établissements médico-sociaux	0,1%	0,1%	0,5%
Education, formation	8,6%	9,3%	4,8%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	2,8%	2,6%	2,4%
Conduite d'activités économiques	1,0%	1,1%	1,1%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1,0%	1,1%	1,8%
Environnement, cadre de vie	4,6%	4,2%	6,2%
Information, communication	3,1%	3,5%	2,0%
Activités politiques	0,9%	1,3%	1,7%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	0,9%	1,1%	1,4%
Activités religieuses	1,2%	1,1%	1,1%
Recherche	0,3%	0,2%	0,3%
Armée	0,2%	0,0%	0,4%
Tourisme	0,1%	0,1%	0,1%
Justice	0,3%	0,4%	0,1%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	21,9%	19,6%	8,6%
Clubs, cercles de réflexion	1,5%	1,6%	1,0%
Logement	1,0%	0,9%	0,6%
Sécurité, protection civile	0,1%	0,1%	0,3%
Préservation du patrimoine	0,6%	0,5%	1,6%
Domaines divers	0,0%	0,1%	1,4%

Source : Répertoire National des Associations. Traitement R&S. Lecture : Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022, il s'est créé 26,4% d'associations ayant pour objet principal « Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles », sur le territoire de la Métropole. Cette proportion est de 32,5% sur la ville de Lyon et, en référence, de 21,7% sur l'ensemble du territoire national.

On observe un nombre de créations proportionnellement plus important sur la Métropole qu'en moyenne nationale, dans la culture, l'éducation - formation, l'information – communication. Tel est le cas également des associations répertoriées sous le thème *amicales, groupements affinitaires, d'entraide*. Une recherche plus approfondie par commune, à partir des déclarations du RNA, montre une forte concentration de ces créations à Lyon et Villeurbanne. Elle met également en avant un nombre important d'associations d'entraide et de solidarité et d'amicales de personnes originaires d'un même pays ou d'une même région dans quelques communes périphériques, ainsi que d'associations de conscrits répandues dans le Rhône, notamment dans le Beaujolais¹ et dans les communes des Monts d'Or situées sur le territoire de la Métropole.

Inversement, il y a proportionnellement moins de créations dans le sport, la chasse et la pêche, les loisirs, les associations caritatives et l'aide au développement ainsi que dans l'environnement.

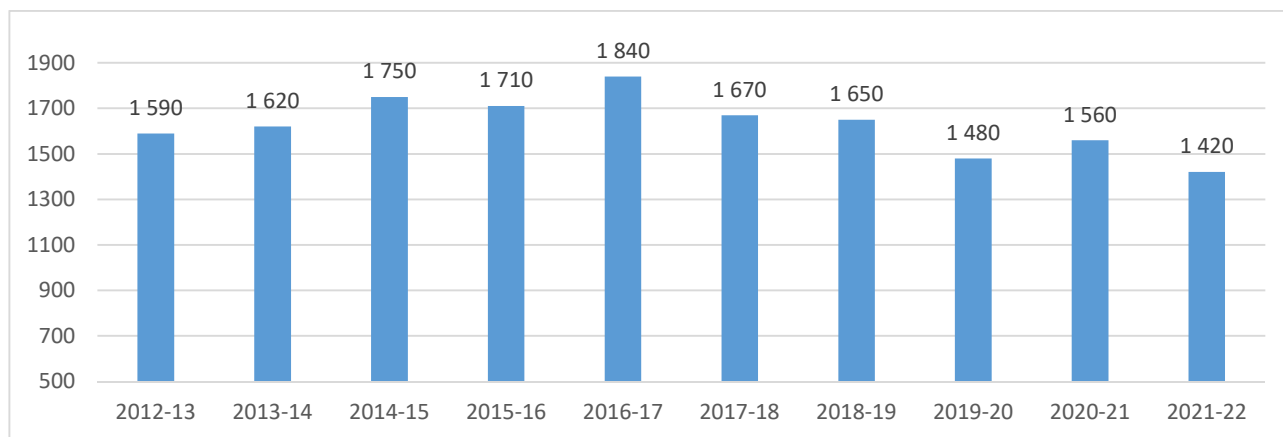
Il n'est pas surprenant de retrouver les mêmes spécificités que pour la seule ville de Lyon qui représente plus de 50% des créations d'associations et 37% des habitants de la Métropole.

¹ La tradition remonte au siècle dernier, à l'époque du tirage au sort des jeunes hommes de 20 ans appelés à servir sous les drapeaux. La fin du tirage au sort en 1905 ne l'a pas arrêtée, ni la suspension du service militaire en 1998. Elle cimenter les générations à travers une amitié quasi indéfectible, par l'organisation de retrouvailles, festivités et cérémonies des hommes nées la même année.

1.3 – Évolution sur la dernière décennie

Un premier graphique présente l'évolution du nombre d'associations créées chaque année, sur la Métropole.

Graphique 1 : Évolution du nombre de créations d'associations chaque année sur la Métropole

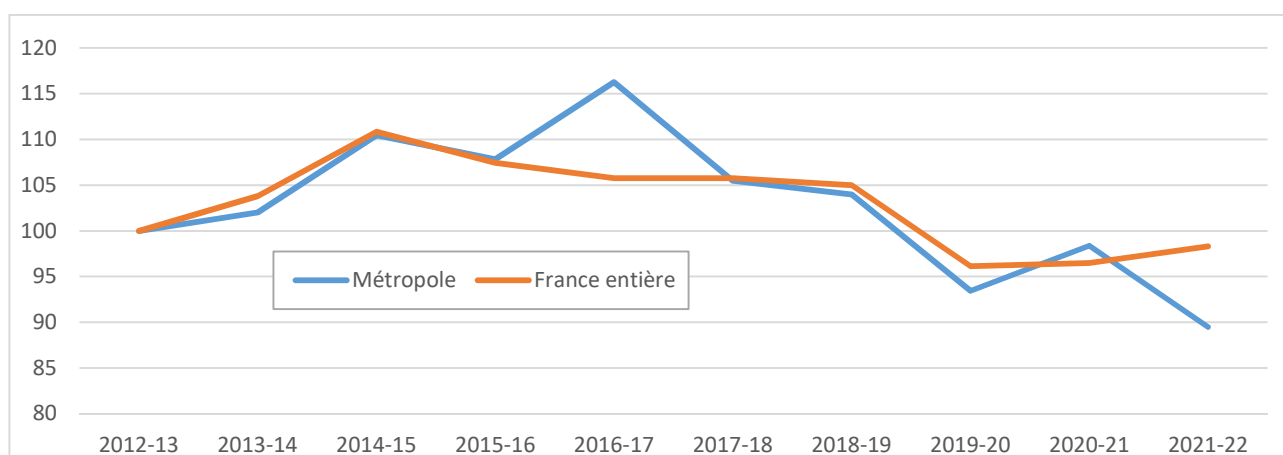


Source : Répertoire National des Associations. Données arrondies du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1. Traitement R&S.

Sur la première période, jusqu'en 2018-2019, le nombre de créations est au plus bas en 2012-2013 (1 590) et au plus haut en 2016-2017 (1 840). Le repli est net au cours de la période de l'été 2019 au 30 juin 2020, traversée par quatre mois de crise sanitaire, dont 8 semaines de confinement. Le nombre de créations se redresse l'année suivante, avant de connaître un nouveau retrait en 2021-2022.

Un deuxième graphique permet d'observer les évolutions sur la Métropole au regard des tendances nationales. Il est en base 100 pour comparer la courbe nationale (entre 65 000 et 72 600 créations par an sur la décennie étudiée) et la courbe métropolitaine.

Graphique 2 : Évolutions comparées du nombre de créations d'associations (base 100 en 2012-2013)



Source : Répertoire National des Associations. Données arrondies du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1. Traitement R&S.

Le pic de créations de l'année 2016-2017, constaté dans le premier graphique pour la Métropole, s'avère atypique au regard de l'évolution nationale. Il est d'autant plus frappant que les deux courbes sont très proches jusqu'en 2019-2020. La Métropole se distingue de nouveau au cours des

deux dernières années : à la hausse quand le nombre de créations est quasi stable au plan national, en forte baisse dans un contexte national plus favorable.

Le tableau suivant apporte un élément complémentaire sur les effets de la crise sanitaire. Il reprend la densité de créations d'associations (nb de créations pour 10 000 habitants) pour chaque période prise en référence dans les éditions précédentes.

Tableau 4 : Évolution de la densité de créations d'associations selon 4 périodes
(Nombre annuel moyen de créations pour 10 000 habitants)

	2010-2015	2015-2017	2017-2019	2020-2022
Métropole de Lyon	12,8	13,1	12,6	11,0
Ville de Lyon	17,8	18,9	17,5	15,9
Hors Ville de Lyon	9,7	9,6	9,7	8,4
Moyenne nationale annuelle	10,6	11,1	10,7	9,7

Sources : Journal officiel pour les périodes antérieures à 2020 et Répertoire National des Associations pour 2020-2022. INSEE population officielle en vigueur au moment de la préparation de chaque édition. Traitement R&S.

La densité de créations évolue peu au cours des 3 premières périodes. Seule celle de la ville de Lyon suit les tendances nationales en 2015-2017, avec un léger sursaut de créations. Le repli est généralisé en 2020-2022, sous les effets de la crise sanitaire.

Quant aux objets des associations nouvellement créées, on retiendra quelques tendances, à partir de la répartition par objet des associations créées au cours des deux périodes récentes : 2017-2020, période de référence de la précédente édition, et 2020-2022 incluant les dernières créations jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Tableau 5 : Évolution de la répartition des objets des associations créées ces dernières années sur la Métropole de Lyon

	2017-2020	2020-2022
Culture, pratique d'activité artistiques, culturelles	28,0%	26,4%
Sports, activités de plein air	11,0%	9,9%
Chasse, pêche	0,1%	0,1%
Clubs de loisirs, relations	5,3%	4,4%
Action socio-culturelle	0,6%	0,5%
Interventions sociales	0,3%	0,8%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	3,5%	2,0%
Services familiaux, services aux personnes âgées	0,4%	0,5%
Santé	4,6%	5,2%
Services et établissements médico-sociaux	0,1%	0,1%
Éducation, formation	8,8%	8,6%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	2,9%	2,8%
Conduite d'activités économiques	0,7%	1,0%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1,6%	1,0%
Environnement, cadre de vie	3,3%	4,6%
Information, communication	2,3%	3,1%
Activités politiques	4,6%	0,9%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	1,4%	0,9%
Activités religieuses	1,2%	1,2%
Recherche	0,3%	0,3%
Armée	0,1%	0,2%
Tourisme	0,2%	0,1%

	2017-2020	2020-2022
Justice	0,0%	0,3%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	15,6%	21,9%
Clubs, cercles de réflexion	1,5%	1,5%
Logement	0,3%	1,0%
Sécurité, protection civile	0,2%	0,1%
Préservation du patrimoine	0,9%	0,6%
Domaines divers	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Source : Répertoire National des Associations. Période 2017-2020, entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2020. Période 2020-2022, entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022. Traitement R&S.

Rappelons que la période antérieure de trois ans, 2017-2020, intègre les quatre premiers mois de crise sanitaire (mars à juin). La période plus récente court jusqu'à la fin juin 2022 et traverse les longs mois d'incertitudes et de circulation du virus. Quelques différences sont perceptibles et peuvent être rapprochées de la crise sanitaire : le repli des créations d'associations dans le domaine du sport et des loisirs dont les activités étaient particulièrement perturbées. Inversement, des créations répertoriées comme « interventions sociales » ou « amicales et entraide » ou encore dans les domaines de la santé ou de l'information, proportionnellement plus nombreuses ces deux dernières années, ont pu être encouragées par les circonstances.

Le calendrier électoral explique par ailleurs, le repli des créations d'associations recensées dans les « activités politiques », une fois passées les élections municipales et métropolitaines du printemps 2020 qui ont suscité de nombreuses créations d'associations.

Enfin, la progression des créations dans le domaine de l'environnement illustre la prise en compte croissante des enjeux écologiques par les citoyens.

2 – ESTIMATION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS ACTIVES SUR LA MÉTROPOLE

Le suivi annuel des créations d'associations est intéressant comme expression, parmi d'autres, des actions collectives à l'échelle d'un territoire, qu'il soit national ou local. Il n'apporte pas d'informations directes sur le dynamisme du tissu associatif, lui-même, et il est insuffisant pour déterminer le nombre d'associations en activité. Personne ne peut en effet savoir exactement ce que deviennent les associations qui se créent : demeurent-elles en action durant des décennies ou disparaissent-elles le temps d'un voyage d'études, d'un groupe d'étudiants ou le temps d'un festival ?

Ajoutons à cela le fait que nombre d'associations n'ont besoin d'aucune visibilité et d'aucun soutien, et ne sont pas connues et répertoriées dans leur commune, a fortiori lorsqu'elle est de taille importante.

Chacun en est donc réduit à des estimations prudentes.

Celles que nous actualisons tous les trois ans s'appuyaient, jusqu'en 2019, sur un « faisceau d'indicateurs » issus de sources officielles et selon une approche géographique la plus fine possible, à savoir le département.²

² L'approche départementale permet en effet de disposer de données régulièrement actualisées et homogènes sur l'ensemble du territoire national. L'agrégation des estimations par département permet ensuite de proposer des fourchettes à l'échelle régionale et nationale.

Les quatre indicateurs complémentaires sont les suivants :

- ✓ Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (RNA)
- ✓ Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement (URSSAF et MSA)
- ✓ Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire - INJEP)
- ✓ L'évolution de la population (INSEE)

Ces indicateurs sont, pour la première fois en 2022, complétés par une nouvelle approche à partir du Répertoire National des Associations³. En effet, outre le suivi des créations d'associations présenté précédemment, le RNA permet de suivre les modifications que peut connaître une association (modification de statut, d'objet, de siège ou encore de dirigeants). Ce sont autant de « signes de vie » permettant d'attester qu'elles sont toujours en activité. La période retenue, a été établie d'un commun accord avec les services de l'État du département de la Vienne qui ont initié cette exploitation du RNA.

Par convention, elle se traduit de la manière suivante : une association n'apparaissant pas dans le RNA au cours des quinze dernières années écoulées est réputée en sommeil ou disparue. A contrario, celle créée ou ayant déclaré un changement au cours de la période de 15 ans est réputée « en activité ».

La nouvelle estimation réalisée en 2022 à l'échelle départementale, régionale et nationale, à partir des 4 indicateurs actualisés à l'année 2021 et de l'analyse des déclarations publiées au RNA sur les 15 dernières années, permet d'estimer le nombre d'associations vivantes dans le Rhône (périmètre antérieur au 1^{er} janvier 2015⁴) entre 40 000 et 44 000 associations en activité.

Pour présenter une fourchette du nombre d'associations en activité sur la Métropole, on s'appuie donc :

- Sur les 4 indicateurs départementaux pris en référence lors des précédentes éditions
- En tenant compte du poids de la Métropole de Lyon au sein du département (ancien périmètre), à savoir 73% des habitants, 73% des créations d'associations et 77% des associations employeuses.

C'est ainsi que l'on peut avancer avec prudence l'estimation suivante :

Entre 30 000 et 32 000 associations en activité sur l'ensemble de la Métropole de Lyon⁵.

Cette fourchette est confortée par la nouvelle approche issue du RNA qui recense 31 000 associations dont le siège est situé sur l'une des 59 communes de la Métropole ayant déclaré leur création ou une ou plusieurs modifications au cours des 15 dernières années.

Cette exploitation expérimentale du RNA pour la seule ville de Lyon aboutit à une estimation de près de 15 000 associations en activité sur la seule ville de Lyon. Elle est cohérente avec la fourchette que nous présentions dans la dernière étude que nous lui avons consacrée, en partenariat avec Rezo 1901, en 2015, à savoir entre 13 500 et 15 000.

³ Pour plus de précisions sur cette nouvelle approche expérimentale, se reporter à la 20^{ème} édition de [La France associative en mouvement](#), octobre 2022.

⁴ L'ancien périmètre du département du Rhône demeurant la référence pour les 4 indicateurs retenus.

⁵ Cette estimation a été actualisée en 2022 pour l'ensemble des départements en 2022. L'analyse du RNA a souvent confirmé la fourchette de 2019, elle a permis pour certains de l'affiner et pour quelques-uns de la corriger. En ce qui concerne la Métropole, au même titre qu'au plan national (entre 1,4 et 1,5 million d'associations), l'actualisation de 2019 a été confirmée.

En l'état actuel de nos recherches, il serait toutefois osé de nous appuyer sur cette approche encore expérimentale pour l'appliquer aux autres communes de la Métropole. En effet, l'analyse sur d'autres territoires, en Eure-et-Loir notamment, impose une plus grande prudence concernant des communes de plus petite taille.

À l'échelle de la Métropole, on peut toutefois s'appuyer sur les déclarations au Répertoire National des Associations sur une période de 15 ans pour présenter une photographie du tissu associatif selon les principaux secteurs d'activité.

Tableau 6 : Répartition des objets des associations considérées en activité et des créations sur la Métropole de Lyon

	Associations considérées en activité		Créations d'associations	
	Métropole de Lyon	France hors Alsace Moselle ⁶	Métropole de Lyon	France hors Alsace Moselle ⁶
Culture	25%	20%	26%	22%
Sport	13%	21%	10%	16%
Loisirs	7%	13%	5%	11%
Social	6%	7%	3%	9%
Amicales - entraide	13%	7%	22%	9%
Éducation - formation	9%	7%	9%	5%
Économie	6%	5%	5%	5%
Santé	5%	4%	5%	5%
Environnement	2%	3%	5%	6%
Autres (1)	13%	12%	10%	12%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Répertoire National des Associations entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022, pour les créations et entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2022, pour les associations considérées « en activité ». Traitement R&S. (1) Information – communication, activités politiques, défense des droits fondamentaux, activités religieuses, recherche... listées en bas du tableau 5.

Une première approche permet de mettre en avant les spécificités du tissu associatif de la Métropole au regard des moyennes nationales (colonnes 2 et 3). Le contexte, à majorité urbain, et le poids de la ville de Lyon expliquent la place plus importante des associations dans les domaines de l'éducation - formation et de la culture. Inversement, les activités sportives et de loisirs, plus présentes en milieu rural, sont moins représentées sur la Métropole.

Une deuxième approche (colonnes 2 et 4) permet de pointer les différences entre la répartition des associations estimées "en activité" et celle des créations, ici pour la seule Métropole.

Plusieurs situations ou hypothèses peuvent alors être avancées :

- La proportion nettement plus élevée d'amicales parmi les créations pourrait traduire le caractère éphémère de certaines d'entre elles comme celles créées pour l'organisation d'un évènement.
- La proportion plus importante des créations dans le domaine de l'environnement montre, du moins pour partie, la progression des initiatives sur ces sujets et la prise en compte croissante des enjeux écologiques dans la société.
- Dans le secteur social et dans celui du sport, la situation inverse avec une plus grande représentation dans le tissu associatif existant que dans les créations, peut traduire une plus grande stabilité et une plus grande ancienneté des associations dans ces domaines.

⁶ Les associations d'Alsace-Moselle relèvent du droit local, indépendant de la loi de 1901, et ne sont pas enregistrées dans le RNA.

3 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE BÉNÉVOLES SUR LA MÉTROPOLE

On s'accorde aujourd'hui pour estimer que près de 90% des associations ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Vitale dans ces associations, cette ressource humaine reste essentielle dans les 10% à 12% d'associations employeuses. Leur rôle est essentiel dans l'animation de la vie locale, la défense des droits, les services à la population, la protection des plus fragiles... tous ces pans de la société sur lesquels interviennent au quotidien les associations et leurs bénévoles.

Cependant, il est difficile d'en connaître le nombre de manière précise. Il ne peut être approché qu'à partir d'enquêtes (à la différence, l'emploi est très bien identifié et suivi pour le calcul des cotisations sociales et l'analyse des données permet d'en suivre les évolutions de manière de plus en plus approfondie). L'équipe de Recherches & Solidarités s'y emploie, en partenariat avec France Bénévolat, à partir d'une enquête confiée à l'IFOP⁷, tous les trois ans.

Le modèle national qu'elle a construit s'applique à tous les départements. Elle s'appuie sur la fourchette du nombre d'associations en activité et sur la proportion de bénévoles dans la population telle qu'elle ressort de ces enquêtes IFOP. Celle de 2019 a permis d'estimer le nombre de bénévoles dans les associations à 12,5 millions, sur l'ensemble de la France ; et entre 350 000 et 370 000, sur département du Rhône (ancien périmètre).

Une nouvelle enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, conformément au calendrier triennal.

Elle révèle une perte de bénévoles de l'ordre de 15% en janvier 2022, par rapport à l'enquête de janvier 2019. Rien d'étonnant avec les mesures sanitaires qui, depuis mars 2020, ont bouleversé, au moins ponctuellement, l'engagement de nombreux bénévoles⁸. Et c'est aussi le constat des responsables associatifs qui placent le bénévolat en tête de leurs préoccupations, non loin devant la baisse du nombre d'adhérents.

Mais qu'en est-il depuis janvier 2022, date de cette dernière enquête ? En l'attente d'un nouveau point de situation national devenu indispensable rapidement dans ce contexte de sortie de crise sanitaire, on peut se référer aux enquêtes menées par R&S avec une dizaine de grands réseaux au printemps 2022. Elles ont toutes pointé une arrivée de nouveaux bénévoles au cours de la crise sanitaire et un retour progressif des bénévoles qui s'étaient mis ponctuellement et prudemment en retrait.

Il n'est pas certain qu'au moment de cette rentrée associative 2022-2023, les responsables aient retrouvé toute leur ressource bénévole mais les signes encourageants de ces derniers mois incitent à rester sur les estimations de 2019, à savoir : **environ 12,5 millions de bénévoles actifs dans les associations**. Compte tenu du contexte, on se limitera à cette estimation du nombre total de bénévoles, sans distinction des plus actifs intervenant de façon hebdomadaire. Une nouvelle observation envisagée en 2023 dira si notre optimisme était fondé.

En l'attente d'une nouvelle enquête nationale envisagée en 2023, les estimations 2019 restent de mise pour l'ensemble des départements. Tenant compte, comme pour l'estimation du nombre d'associations en activité, de la place que représente la Métropole dans le département du Rhône (ancien périmètre), à savoir 73% des habitants, 73% des créations d'associations et 77% des associations employeuses), on conserve la fourchette de **275 000 à 300 000 bénévoles associatifs sur l'ensemble de la Métropole**.

⁷ Enquêtes IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités auprès de 3 159 personnes de 15 ans et plus, interrogées en janvier 2019 et auprès de 3 155 personnes en janvier 2022, sur des questions strictement identiques à celles posées en 2010, 2013 et 2016. Ces enquêtes triennales constituent un véritable baromètre permettant de suivre l'évolution du nombre et du profil des bénévoles en France.

⁸ Cf les travaux de Recherches & Solidarités sur [cette page consacrée au bénévolat](#).

4 – L'EMPLOI ASSOCIATIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Avertissement méthodologique :

Les chiffres présentés ici sont issus des données de l'URSSAF Caisse nationale et portent sur les employeurs relevant du régime général de sécurité sociale⁹. L'introduction progressive, depuis mars 2015, de la Déclaration sociale nominative (DSN) et la préoccupation constante d'harmonisation avec l'INSEE et la DARES, conduit régulièrement à des modifications méthodologiques. Ces dernières ont nécessité de construire une nouvelle série de données, pour cette 4^{ème} édition, série qui constitue désormais la référence. Par ailleurs, lorsque les chiffres sont affichés à l'unité près, ils doivent être lus en tenant compte de la marge d'erreur, inhérente à tout recensement.

4.1 - Le poids de l'emploi associatif sur la Métropole de Lyon

En 2021, l'URSSAF recense, sur la Métropole, 3 686 associations employeuses et 51 570 salariés pour une masse salariale de 1,29 milliards d'euros. Au sein de l'économie sociale, le secteur associatif représente une part très importantes : 85% des établissements et 78% des salariés.¹⁰

Rapportés au secteur privé dans son ensemble, ces chiffres sont aussi révélateurs du poids du secteur associatif et des enjeux économiques qu'il représente. Ils sont réunis ci-après, au regard de l'emploi, d'une part, et de la masse salariale, d'autre part.

Tableau 8 : Poids du secteur associatif au sein du secteur privé en 2021 (en %)

	En termes d'effectifs salariés	En termes de masse salariale
Métropole de Lyon	8,6%	6,0%
<i>dont Ville de Lyon</i>	<i>10,5%</i>	<i>7,4%</i>
Région Auvergne-Rhône-Alpes	9,5%	6,8%
Moyenne nationale	9,2%	6,7%

Source : URSSAF. Données 2021. Traitement R&S. Lecture : Les associations de la Métropole de Lyon représentent 8,6% du total de l'emploi privé, et 6% de la masse salariale du secteur privé.

Le secteur associatif représente près d'un emploi privé sur dix (8,6%), à l'échelle de la Métropole de Lyon. Cette proportion est proche de la moyenne nationale (9,2%).

Elle est inférieure à celle de la seule ville de Lyon où sont implantées quelques associations de taille importante, dans l'enseignement et la santé notamment.

Elle est également légèrement inférieure à celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (9,5%) qui regroupe des territoires plus ruraux où l'emploi privé est un peu moins dense.

En effet, le poids du secteur associatif correspond à un pourcentage qui dépend tout à la fois de son dynamisme propre et de son environnement économique, plus ou moins favorable.

⁹ Auxquels s'ajoutent quelques centaines de salariés relevant du régime agricole, représentant moins de 2% des salariés associatifs de l'ensemble du territoire de la Métropole.

¹⁰ L'économie sociale est ici entendue au sens juridique et comprend les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles. Le poids du secteur associatif ici déterminé ne prend pas en compte les données de la Mutualité Sociale Agricole qui comportent un certain nombre de coopératives et de mutuelles.

4.2 – La taille des employeurs associatifs

En France, près de la moitié des employeurs associatifs sont de petites structures d'un ou deux salariés. Les associations de plus de 100 salariés ne représentent que 2% d'entre eux. Qu'en est-il sur le territoire de la Métropole de Lyon ?

Tableau 9 : Répartition des associations selon leurs effectifs en 2021

	Nombre d'associations employeuses sur la Métropole de Lyon	Répartition des associations		Répartition des salariés	
		Métropole	National	Métropole	National
Moins de 3 salariés	1 717	46,6%	49,2%	4,1%	5,2%
De 3 à 5 salariés	560	15,2%	14,8%	4,7%	5,1%
De 6 à 9 salariés	353	9,5%	9,4%	5,4%	6,0%
De 10 à 19 salariés	450	12,2%	11,3%	12,5%	13,1%
De 20 à 49 salariés	394	10,7%	9,9%	23,9%	25,3%
De 50 à 99 salariés	143	3,9%	3,9%	19,0%	21,4%
100 salariés et plus	70	1,8%	1,5%	30,4%	23,9%
Total	3 686	100%	100%	100%	100%

Source : URSSAF. Données 2021. Traitement R&S. Lecture : 1 717 associations comptent moins de 3 salariés, sur la Métropole de Lyon. Elles représentent 46,6% du total des associations employeuses (49,2% en moyenne nationale) et réunissent 4,1% des salariés du secteur associatif (5,2% en moyenne nationale).

La répartition par taille des associations employeuses de la Métropole de Lyon s'écarte peu de celle observée au plan national. Trois caractéristiques peuvent cependant être notées :

- Une moindre proportion d'associations de petite taille, employant un ou deux salariés : elles représentent 46,6% du total des employeuses pour 49,2% au plan national, et 4,1% des salariés pour 5,2%. Leur rôle est essentiel sur l'ensemble du territoire, tant pour l'animation des villages et des quartiers que pour les nombreux services rendus aux habitants.
- Une présence un peu plus importante des associations de taille moyenne, de 10 salariés à 50 salariés. Les 800 structures concernées représentent 22,9% des associations employeurs, pour 21,2% en moyenne nationale.
- L'implantation sur le territoire de la Métropole de 70 associations de plus de 100 salariés dont les effectifs représentent plus de 30% du total associatif, nettement plus qu'en moyenne nationale (23,9%). Autrement dit, au-delà du tableau, la taille moyenne de ces structures est nettement plus élevée : 225 salariés en moyenne localement, pour 192 au plan national.

4.3 – Les secteurs d'activités en 2021

Cette analyse s'appuie sur la nomenclature d'activités de l'INSEE (NAF rév.2), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Certes plus fine, elle comporte toujours une rubrique « *activités non classées ailleurs* » (NCA) qui se justifie pour les activités polyvalentes par exemple, mais dont on peut regretter qu'elle représente encore près de 12% des effectifs associatifs de la Métropole, légèrement plus qu'au plan national.¹¹

¹¹ Un travail réalisé par l'équipe de R&S en 2009 a montré que la moitié des associations répertoriées sous ce code APE 9499Z étaient mal classées ou du moins pouvaient se voir attribuer un code activité bien précis. Un travail fructueux, effectué au niveau national par les équipes de l'INSEE en lien avec l'équipe de R&S, a démontré la faisabilité d'une réelle progression en la matière.

Tableau 10 : Répartition des salariés par secteur (en %)

	Métropole de Lyon	Auvergne - Rhône-Alpes	France
Enseignement	17,0%	12,2%	11,6%
Sport	4,9%	4,5%	4,6%
Santé	9,4%	8,2%	7,5%
Social	39,5%	49,3%	50,0%
Loisirs	1,5%	1,4%	1,2%
Culture	3,6%	2,3%	2,3%
Activités liées à l'emploi	4,8%	4,2%	3,5%
Autres activités *	7,5%	8,4%	9,1%
Autres activités non classées ailleurs (INSEE) **	11,8%	9,5%	10,2%
Total	17,0%	12,2%	11,6%

Source : URSSAF. Données 2021. Traitement R&S. * Regroupement d'activités bien identifiées, à faible effectifs salariés (recherche, hébergement, organisations patronales et consulaires, professionnelles, religieuses, politiques...) ** Associations regroupées dans la rubrique « activités non classées ailleurs » évoquée avant le tableau.

La répartition des salariés associatifs de la Métropole se distingue des repères régionaux, eux-mêmes assez proches des moyennes nationales. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et de la culture y sont nettement plus présents, à la différence du secteur social.

Un regard plus précis sur ce secteur permet de faire ressortir les spécificités de la Métropole. Il se fera en tenant compte du poids du secteur social très différent entre la Métropole de Lyon (39,5%) et la région Auvergne – Rhône-Alpes (49,3%), proche de la moyenne nationale (50%).

Tableau 11 : Répartition des salariés associatifs des activités du secteur social (en %)

	Métropole de Lyon	Auvergne - Rhône-Alpes	France
Hébergement médico-social	15,8%	19,6%	19,9%
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	4,7%	4,6%	4,4%
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	2,0%	3,1%	3,4%
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	1,0%	2,1%	2,1%
Hébergement social pour handicapés mentaux	2,4%	3,8%	3,5%
Hébergement social pour toxicomanes	0,0%	0,1%	0,1%
Hébergement social pour personnes âgées	0,5%	1,0%	1,1%
Hébergement social pour personnes handicapées physiques	0,5%	0,5%	0,5%
Hébergement social pour enfants en difficulté	2,4%	2,5%	2,6%
Hébergement social pour personnes en difficulté	2,1%	1,9%	2,3%
Action sociale sans hébergement	23,7%	29,7%	30,2%
Aide à domicile	3,4%	8,4%	8,4%
Accompagnement de personnes âgées	0,3%	0,7%	0,7%
Aide par le travail	4,7%	7,3%	7,4%
Accueil de jeunes enfants	5,4%	3,1%	2,5%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	0,7%	1,1%	1,3%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	0,8%	0,7%	0,8%
Action sociale non classée ailleurs	8,4%	8,5%	9,1%
Ensemble du secteur social	39,5%	49,3%	50,0%

Source : URSSAF Données 2021. Traitement R&S.

À la lecture des repères régionaux et nationaux qui sont très proches, les effectifs salariés dans les associations du domaine de la petite enfance sont proportionnellement plus nombreux sur la Métropole : ils représentent 5,4% de l'emploi associatif, pour 3,1% en moyenne régionale et 2,5% en moyenne nationale.

Ces différences sont d'autant plus significatives que la part des effectifs salariés du domaine social au sein de l'ensemble du secteur associatif (39,5%) est largement inférieure à la moyenne nationale (50%).

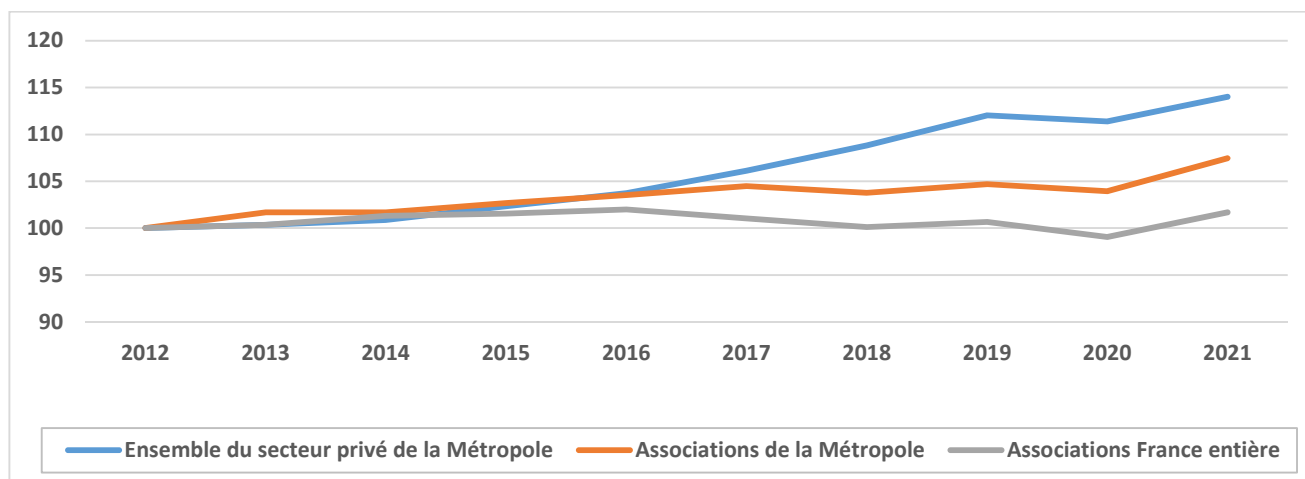
Les effectifs salariés des associations agissant dans le secteur du handicap sont par ailleurs, proportionnellement moins nombreux sur la Métropole. Ils représentent 2% dans l'hébergement médicalisé pour enfants handicapés (3,1% en région) et 1% pour adultes handicapés (2,1% en région) ; 2,4% dans l'hébergement social pour handicapés mentaux (3,8% en région), 0,7% dans l'accueil et l'accompagnement d'enfants handicapés sans hébergement (1,1% en région).

L'aide à domicile, vraisemblablement de par la présence plus importante de l'offre lucrative en milieu urbain, et l'aide par le travail sont également moins représentées sur la Métropole, qu'en moyenne régionale et nationale.

4.4 – Évolutions depuis 2012

Elles sont présentées dans le graphique suivant, en base 100 en 2012, pour observer les tendances du secteur associatif de la Métropole de Lyon au regard de l'ensemble du secteur privé métropolitain d'une part, et d'autre part, au regard des évolutions au plan national.

Graphique 3 : Évolution des effectifs salariés de la Métropole de Lyon entre 2012 et 2021 (base 100 en 2012)



Source : URSSAF Données 2021. Traitement R&S.

L'année 2013 est un peu plus favorable pour le secteur associatif de la Métropole. Les évolutions suivantes sont assez proches, jusqu'en 2016. Le secteur privé dans son ensemble connaît ensuite une croissance régulière qui a été stoppée par la crise sanitaire. Au cours de cette même période, le secteur associatif métropolitain parvient plus ou moins à se maintenir, y compris en 2020.

Par rapport aux tendances nationales, l'écart se creuse petit à petit depuis 2014, au profit du secteur associatif de la Métropole.

Après une année 2020 affectée par la crise sanitaire, 2021 marque une reprise généralisée, plus forte encore pour le secteur associatif de la Métropole (+ 3,5% contre + 2,6% pour l'ensemble privé métropolitain et 2,7% pour l'ensemble associatif national).

Au bilan de la décennie (2012-2021), l'emploi associatif de la Métropole a cru moins vite que l'ensemble privé (+ 7,4% contre + 14%). Cependant, il affiche une augmentation nettement supérieure à la moyenne nationale (+ 7,4% pour + 1,7%); le secteur associatif, au plan national, parvenant à retrouver son niveau de 2016, en 2021, alors que la reprise a été plus nette localement.

ANNEXES

Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Répertoire National des associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Économie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail dans le tableau consacré au sujet dans l'étude elle-même
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF rév.2) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Précisions méthodologiques sur l'emploi

Avertissement

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, ont conduit à des révisions annuelles au cours de cette phase de montée en charge.

Par ailleurs, des changements méthodologiques interviennent depuis le 1^{er} trimestre 2017, notamment dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'INSEE et la DARES (nouvelle définition du champ du secteur privé, source et périmètre des effectifs intérimaires, méthodologie de désaisonnalisation des séries, etc.).

Ces changements ont conduit à construire une nouvelle série de données de 2012 à 2021. **Cette nouvelle série sert de référence pour la présente publication, ces données doivent donc être rapprochées, avec prudence, de celles publiées auparavant.**

Définitions

- **Champ de l'étude**

L'observation des associations employeuses porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et les associations intermédiaires (9222). Les secteurs d'activités s'appuient sur la nomenclature d'activité française (NAF) révisée en 2008.

Le périmètre des 3 autres composantes de l'économie sociale du tableau 1 est défini à partir du statut juridique des établissements.

- **Une unité de compte : l'établissement**

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, **les effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les alternants (bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

La définition du champ du **secteur privé** correspond à celle retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES, depuis la diffusion des chiffres du 1^{er} trimestre 2017. Il exclut les établissements de catégorie juridique 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et les caisses nationales de Sécurité sociale. Il exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- **La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette dé plafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de Sécurité sociale. L'assiette dé plafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'assiette « *Contribution Sociale Généralisée* » (CSG), plus large, qui comprend, en outre, des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.